

■ **Ecole enfantine de Glovelier**, à Glovelier, Fournir aux élèves de l'école enfantine de Glovelier, parallèlement aux contributions légales de la commune, les moyens d'enseignement les mieux appropriés. Fondation (FOSC no 96 du 23. 05. 1997, p. 3459). Suivant décision du conseil de fondation du 04.04.2002, approuvée par arrêté du 11.07.2003 de l'Autorité de surveillance, cette fondation est dissoute. Sa liquidation étant terminée, elle est radiée.

Journal no 836 du 15.09.2003
(01178704 / CH-670.7.000.881-0)